

▼ SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Dix ans après AZF, la prévention des risques pour les riverains est en panne

Après l'explosion de l'usine de Toulouse, la mesure phare de prévention portant sur la protection des riverains dans les zones à risques butte sur les questions de financement.

PAR MARIE-CAROLINE LOPEZ

Dix ans, jour pour jour, après l'explosion de l'usine chimique AZF, près de Toulouse, qui fit 31 morts et 2.500 blessés graves, les avancées en matière de prévention des risques industriels semblent minces. Même si l'arsenal réglementaire s'est étoffé, comme après chaque catastrophe. « La loi Bachelot, votée en juillet 2003 sous le coup de l'émotion, témoignait d'une volonté des pouvoirs publics d'améliorer la prévention et la réduction des risques industriels majeurs », reconnaît l'association de collectivités locales Amaris. « Pour autant, sur le terrain, la situation est inquiétante », ajoute l'association présidée par Yves Blein, maire PS de Feyzin, près de Lyon, où une raffinerie explosa en 1966, causant 18 décès.

Amaris pointe les défaillances dans la mise en œuvre de la mesure phare de la loi Bachelot, les Plans de préventions des risques technologiques (PPRT). Plutôt



Les riverains se retrouvent avec l'obligation de réaliser des travaux dans leurs logements. Le coût moyen est estimé entre 10 et 15.000 euros par foyer selon l'association de collectivités locales Amaris.

que de remettre en cause la présence d'installations industrielles « à risques » dans les zones urbanisées, le gouvernement décida à l'époque d'inciter les riverains à se protéger des risques potentiels. Selon les degrés d'exposition au danger (définis au terme de longues et complexes concertations), deux cas de figure sont prévus. Dans les zones où le danger est jugé grave, voire mortel, un droit de « délaissement » des logements est prévu,

voire l'expropriation dans les zones les plus dangereuses.

Dans les zones un peu plus éloignées d'un des 630 sites classés Seveso (« seuil haut ») en France, les riverains se retrouvent avec l'obligation de réaliser des travaux dans leurs logements (vitrage, étanchéité, isolation, local de confinement...). Le coût moyen est estimé entre 10 et 15.000 euros par foyer par Amaris. Et c'est là que le bât blesse. L'État n'accepte de pren-

dre en charge que 3.000 euros maximum, sous forme de crédit d'impôt, ce qui exclut les ménages non imposables. Or, les habitations près des usines sont pour la plupart propriété de ménages aux revenus modestes, souligne Amaris.

■ RASER L'USINE OU LA VILLE

Bilan : sur les 420 PPRT prévus, qui devaient être mis en place avant la fin 2008, une centaine seulement sont approuvés. « Ce qui ne signifie pas qu'ils sont mis en œuvre », précise un expert. « Sans compter une cinquantaine de plans où la seule solution semble être soit de raser l'usine, soit de raser la ville », ajoute-t-il. Amaris déplore en outre les conséquences pour les 10.000

entreprises implantées autour d'un site classé. Soumises à la même obligation de travaux, aucune prise en charge n'est prévue pour elles, alors que la facture totale est estimée à 1,5 milliard d'euros.

Les mesures post AZF ne se limitent pas cependant aux PPRT : augmentation de 40 % du nombre d'inspecteurs des installations classées, création des « comités locaux d'information et de concertation », investissements des industriels pour réduire les risques à hauteur de 250 à 300 millions d'euros par an... Ce qui fait dire à Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, « en matière de prévention des risques, il y a un avant et un après AZF ». Avis qui ne fait pas l'unanimité.

AZF : LE PROCÈS EN APPEL CONTRE TOTAL S'OUVRE LE 3 NOVEMBRE

Après la relaxe prononcée en première instance, en novembre 2009, dans l'affaire AZF, au bénéfice de Grande Paroisse (filiale de Total propriétaire de l'usine chimique) et de l'ancien directeur du site, le procès en appel doit débuter le 3 novembre à la Cour d'Appel de Toulouse pour environ quatre mois. Le

tribunal correctionnel de Toulouse avait, en outre, fin 2009 mis « hors de cause » Total et son ex-PDG Thierry Desmarest en déclarant irrecevables les citations directes contre eux présentées par une vingtaine des 3.184 parties civiles. Le groupe pétrolier a d'ores et déjà versé 1,95 milliard d'euros de réparations.

GILLES VACHER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INSTITUT POUR UNE CULTURE DE SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

« Industriels et riverains mettent en place des processus de concertation »

Quel est, pour vous, le principal changement intervenu en matière de sécurité industrielle depuis l'accident d'AZF il y a dix ans ?

Nous assistons à une nette amélioration du « vivre ensemble ». Sur les grands bassins industriels, une reconnaissance mutuelle entre les différents acteurs s'instaure. Un ensemble de processus de concertation se développe entre industriels, associations, syndicats et élus locaux. Or, une fois que le dialogue est engagé, c'est le principal. Si chacun peut faire un pas vers l'autre, nous savons que nous allons y arriver.



sitif participatif de type nouveau, la « conférence riveraine », a été mis en place en 2007 à l'initiative de la mairie, en collaboration avec des sociologues, des chercheurs et bien sûr les riverains et les industriels.

Quant aux décisions ou aux modifications qui résultent des différents processus de concertation, elles ne sont pas forcément explicitées et rendues publiques. À l'ICSI, c'est d'ailleurs le thème

de notre prochain gros contrat de recherche. Nous allons travailler pour savoir si on peut expliciter les compromis qui se font entre les différentes parties prenantes.

La culture autour de la sécurité a-t-elle changé ces dernières années à l'intérieur des groupes industriels ?

Des programmes qui scrutent les facteurs culturels, humains et organisationnels de la sécurité dans les entreprises se développent de plus en plus. Nous nous attachons notamment à traquer « les signaux faibles », c'est-à-dire l'ensemble des écarts qui peuvent être anodins pris individuellement, mais qui, ensemble, pourraient entraîner une dérive du système et amener éventuellement un événement grave.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE-CAROLINE LOPEZ

Toulouse peine à panser ses plaies

Depuis AZF, l'industrie chimique dans la région Midi-Pyrénées a perdu la moitié de ses effectifs.

SUR LE SITE DE LANGLADE, l'énorme cratère dû à l'explosion de l'usine AZF a depuis longtemps disparu. Les débris ont été débarrassés, le sol dépollué, et de nouveaux immeubles flambant neufs sortent de terre. Ce sont ceux du Cancéropôle de Toulouse, symbole de la diversification vers la Santé et la recherche en oncologie, voulu par l'ancien maire de la ville Philippe Douste-Blazy. Des anciennes activités, il ne reste rien. Comme si la ville rose voulait tirer un trait sur l'industrie chimique que la société Grande Paroisse, filiale de Total réalisait jusqu'en 2001 sur le site.

Dix ans après, de nombreuses plaies restent pourtant ouvertes. Sur le plan humain, et outre les 31 disparus, l'Institut de veille sanitaire et la Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Garonne viennent de publier un rapport qui s'intéresse à l'état de santé de travailleurs et de sauveteurs d'AZF. Il confirme « l'impact durable de l'explosion sur leur santé mentale et leur audition ». Ces dix dernières années, la CPAM a ainsi ouvert plus de 11.500 dossiers pour des assu-

rés déclarés comme victimes de l'explosion d'AZF dont près de 3.800 au titre d'un accident de travail.

Sur le plan industriel, le bilan n'est guère plus réjouissant. « D'abord, les salariés ont perdu leur emploi, leur maison et jusqu'à leurs proches. Ensuite, on a diabolisé l'industrie et on a fermé le site sans avoir les preuves concrètes. C'est pour cela que l'on travaille à relancer une chimie industrielle davantage basée sur l'innovation », indique Jean-Louis Chauzy, président du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées. L'Union des Industries Chimiques de Midi-Pyrénées s'apprête à annoncer un plan de relance régional. Car depuis AZF, le secteur a perdu la moitié de ses effectifs (5.000 personnes). Enfin, dix ans après, les circonstances exactes de l'explosion sont toujours mal connues. Le procès en appel va encore s'interroger sur les fautes commises par la filiale de Total, et leurs conséquences. Mais pas d'éléments nouveaux sur les causes exactes de cette catastrophe. MARTIN VENZAL